

Délégation de service public - Chauffage urbain de Planoise - Rapport sur l'exercice 2005

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Le service public du chauffage urbain de Planoise comprend la production et la fourniture de chaleur. Les procédés utilisés sont : la récupération de vapeur sur usine d'incinération, la cogénération gaz et la consommation de charbon et fuel lourd.

L'ensemble du quartier de Planoise est ainsi chauffé, mais également l'hôpital et la ZAC des Hauts de Chazal.

La société SECIP, Société d'Exploitation de Chauffage et d'Incinération de Planoise, filiale d'ELYO, est titulaire du contrat de délégation de service public.

Ce contrat, signé en 1967 et expirant le 31 août 2006, est une convention d'affermage par laquelle le fermier est chargé, à ses risques et périls :

- de l'exploitation du service,
- de l'entretien des installations mises à sa disposition par la ville.

A) Analyse de l'activité du service délégué

Le contrôle de l'affermage est assuré par le Cabinet PÖYRY (ancienne appellation BETURE) qui remet chaque année un rapport technico-économique. Pour la saison 2005 on retiendra :

Généralités

Les travaux réalisés sur les fours de l'usine d'incinération ont limité la fourniture de chaleur.

La durée moyenne totale des périodes de chauffage a été en 2005 de 250 jours, valeur identique à celle observée en 2004.

La rigueur climatique moyenne en 2005 pour l'ensemble des abonnés est de 2 767 DJU en hausse de 1,4 % par rapport à 2004.

La livraison totale d'énergie en sous station, eau chaude sanitaire et chauffage, enregistrée en 2005 atteint 156 144 MWh, en hausse de 0,7 % par rapport à 2004.

1) Résultats par type de consommateurs

1 - Logements

La consommation de chauffage en 2005 s'est élevée à 73 054 MWh (soit + 1,3 %).

Cette hausse est due à la plus forte rigueur climatique. La consommation unitaire au logement de 3,13 kWh/log/DJU est en baisse de 1,6 %. Cette diminution est due aux travaux réalisés par les abonnés et aux efforts consentis par les usagers.

La consommation d'eau chaude sanitaire a baissé puisqu'elle s'est établie à 251 307 m³ contre 264 521 m³ en 2004 (- 5 %). Le ratio de consommation au logement, soit 29,84 m³ (en baisse de 5,6 % par rapport à 2004) est inférieur de 3,3 m³ (10 %) à celui constaté par le Cabinet PÖYRY sur les réseaux qu'il contrôle.

Le prix moyen facturé par logement ressort à 723,74 € en hausse de 10,7 % par rapport à 2004. Les tarifs moyens du MWh sont en augmentation de + 17,8 % pour le chauffage et + 17,5 % pour l'eau chaude sanitaire, la hausse provient essentiellement du coût des énergies.

2 - Locaux autres que logements :

La consommation (ECS+chauffage) en MWh est en hausse de 3,9 %. La rigueur hivernale explique en partie cette augmentation, mais il faut rappeler que les équipements produisent eux-mêmes leur ECS à partir de l'échangeur primaire et qu'en conséquence, une partie des consommations est indépendante des DJU.

II) Les énergies consommées

a) Consommations

On enregistre :

* Une baisse du volume de traitement des ordures ménagères et en conséquence la récupération thermique atteint 55 256 MWh en baisse de 10,1 % par rapport à 2004.

* La consommation de charbon, énergie la moins chère sur le site est en hausse de 34,9 % et celle du fuel a baissé (- 15,4 %).

* La consommation de gaz naturel a également légèrement augmenté (+ 0,46 %).

Globalement la consommation de combustibles en chaufferie en 2005 est sensiblement équivalente à celle de 2004 (- 0,2 %).

b) Prix d'achat

Les variations des prix d'achat des énergies :

+ 13 % pour le charbon

+ 20 % pour le fuel lourd

+ 13 % pour la vapeur de l'UIOM

+ 25,6 % pour le gaz

ont conduit à une augmentation maximum de 17,8 % du prix de vente aux usagers.

En 2005, l'augmentation de la mixité cumulée du charbon et de la vapeur usine a contribué à la limitation de la hausse du prix moyen du terme R1 (énergies).

Le poste R2 (entretien, prestations et garantie totale) est en hausse de 2,9 % (2 676 629 € HT en 2005 contre 2 601 055 € HT en 2004).

Le coût moyen du MWh (R1+R2) est en hausse de 12 % sur 2004.

III) Rendement

Le rendement global moyen de la chaufferie constaté en 2005 (89,5 %) est en hausse par rapport à 2004.

Le rendement global de la cogénération sur la saison 2004/2005 est en baisse de 3,5 % par rapport à 2003/2004. Cette diminution est essentiellement due à une dégradation de la récupération de chaleur. Le rendement de cogénération reste satisfaisant à 75,8 %, largement supérieur au minimum contractuel de 65 %.

B - Analyse des comptes de l'activité déléguée

1 - Comptes globaux du délégataire (y compris activité déléguée)

La forme du contrat, un affermage classique, fait que l'ensemble des charges relève du cocontractant. La Ville ne verse aucune subvention à l'exploitation.

Le compte de bilan de la société dégage un fonds de roulement de 255 K€ constitué de provisions pour risques à hauteur de 1 448 K€. La trésorerie s'élève à 2 239 K€, montant stable par rapport à 2004 (2 132 K€).

Le compte d'exploitation donne un résultat net de 45 K€ pour un résultat d'exploitation de 1 014 K€, ce dernier en augmentation de 9 % sur 2004.

On constate une augmentation du chiffre d'affaires (+ 12,3 %) et des charges de fonctionnement (+ 29,5 %).

2 - Compte d'exploitation de la Chaufferie de Planoise

Compte tenu des éléments marquants détaillés dans le rapport d'activité ci-dessus, le compte d'exploitation du réseau de chaleur de Planoise s'établit ainsi :

A) Charges

Le *coût total des achats d'énergie* passe de 3 525 825 € HT à 4 324 693 € HT, soit une augmentation de 22,7 % (soit + 799 K€), due à l'augmentation des besoins (essentiellement le charbon, le fioul lourd et la cogénération).

En 2005, le poste énergie représente 72,1 % des charges totales.

Les *charges de personnel* progressent de 2,2 % et s'élèvent à 783 511 € contre 766 472 € en 2004.

Les *autres charges (électricité, charges externes, impôts et charges financières)* augmentent de 2,5 % passant de 867 214 € HT à 889 078 € HT.

On constate une diminution de la redevance à la Ville (- 10,4 % sur 2004, exercice où il y avait eu un rattrapage de parties de redevances non versées les exercices précédents).

Globalement les charges passent de 5 159 511 € HT en 2004 à 5 997 282 € HT en 2005, soit une hausse de 16,2 %.

B) Produits

L'évolution du chiffre d'affaires, en fonction des évolutions de quantité et de prix se répartit comme suit :

- augmentation de 20,2 % du chiffre d'affaires chaleur qui s'élève à 3 642 081 € HT. Cette augmentation est principalement due à la variation du prix de MWh de chaleur (pour 17,5 %) et également à la variation des éléments techniques (pour 2,3 %),

- augmentation de 11,7 % du chiffre d'affaires eau chaude sanitaire, qui s'élève à 1 016 894 € HT (augmentation du prix, mais baisse de la consommation).

Le chiffre d'affaires des prestations d'entretien se monte à 1 635 078 € HT en hausse de 2,5 %.

Le chiffre d'affaires global, soit 6 299 486 € HT est en hausse de 13,7 % par rapport à 2004 (5 538 199 € HT).

C) Résultat d'exploitation

Le résultat global d'exploitation s'élève à 302 205 € HT et représente 4,8 % du chiffre d'affaires. En 2004, ce résultat s'élevait à 378 689 € pour 6,8 % du chiffre d'affaires.

D) Compte de renouvellement

Pour ce compte de renouvellement (dépenses de gros entretien et renouvellement), le Fermier a perçu en recettes 596 190,70 € HT en 2005. Les dépenses réalisées et financées sur ce compte s'élèvent à 1 673 992,18 € HT. Le solde du compte arrêté au 31 décembre 2005 est créditeur de 1 238 318,96 € HT. Ce solde fait l'objet d'un engagement de dépenses, à réaliser pour le 31 août 2006, fin de l'affermage, inscrit à l'avenant n° 10.

E) Redevance Ville

Le montant total de la redevance annuelle versée par le Fermier à la Ville, suivant les articles 44 et 45 de l'avenant n° 8, pour l'année civile 2005, s'est élevé à 177 250 € en baisse de 10,4 %. Cette baisse s'explique par le rattrapage en 2004 d'une partie de la redevance pour contribution au développement des ouvrages non versée par le délégataire les années précédentes. Hors rattrapage, la redevance a varié de + 6,2 % sur 2004.

3 - Rapports financiers avec la Ville

Hors redevance d'occupation du domaine public, la Ville a reçu de SECIP, au titre de la cogénération, une redevance qui s'est élevée à 547 794,40 € en 2005.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ce rapport qui a été présenté à la Commission Consultative des Services Publics Locaux le 5 octobre 2006.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de se prononcer favorablement sur ce rapport.

Récépissé préfectoral du 6 novembre 2006.